

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Condamnee-suite-aux-fuites-massives-a-la-centrale>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **Condamnée suite aux fuites massives à la centrale de Fessenheim, EDF en appel le 26 septembre !**

25 septembre 2018

Condamnée suite aux fuites massives à la centrale de Fessenheim, EDF en appel le 26 septembre !

Communiqué commun du Réseau "Sortir du nucléaire", Alsace Nature, Comité pour la Sauvegarde de Fessenheim et de la plaine du Rhin, Stop Fessenheim, Stop Transports-Halte au Nucléaire, Les Citoyens Vigilants des environs de Fessenheim

Début 2015, la centrale de Fessenheim avait dissimulé l'ampleur d'une fuite de 100 m³ d'eau sur le réacteur n° 1, qui avait endommagé des équipements et imposé un arrêt d'urgence. Pour le relancer au plus vite, EDF s'était contentée de réparations effectuées à la va-vite qui avaient débouché sur une nouvelle fuite.

Suite à la plainte déposée par 5 associations, le tribunal de police de Guebwiller avait sanctionné EDF le 8 mars 2017. Les associations s'étaient félicitées de cette [condamnation](#), mais EDF a interjeté appel.

La cour d'appel de Colmar ré-examinera cette affaire de fuites à répétition, ce mercredi 26 septembre 2018.

Une fuite massive camouflée en « défaut d'étanchéité »

Le 28 février 2015, le réacteur n°1 de la centrale nucléaire de Fessenheim a été arrêté, officiellement, suite à un "défaut d'étanchéité"... Dans les faits, la rupture d'une tuyauterie avait déclenché une fuite de 100m³ d'eau, qui avait projeté des éclaboussures en salle des machines jusqu'à 10 mètres de haut et provoqué des court-circuit sur des équipements électriques. Par ailleurs, cette fuite avait fait dangereusement baisser le niveau d'un réservoir destiné au refroidissement du réacteur, imposant

son arrêt en urgence.

Suite à cette fuite, EDF s'était engagée auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) à ne remettre la tuyauterie en eau qu'une fois les causes et les conséquences du problème analysées. Or EDF s'était contentée de réparations rapides, ne remplaçant qu'un mètre de canalisation. Le 5 mars, sans attendre le retour d'analyse, la tuyauterie a été remise en eau, en pleine visite des inspecteurs de l'ASN... avant de se rompre à nouveau sous leurs yeux, à un mètre de la précédente cassure !

Les magouilles d'EDF épinglées par la justice

Suite à cette fuite, EDF avait gardé le silence, ne fournissant qu'une information incomplète à la Commission Locale d'Information et de Surveillance de Fessenheim. Le président de l'ASN avait lui-même fustigé cette attitude, jugeant cette communication « décalée ». Le 21 avril 2015, une plainte commune contre EDF avait été déposée par le Réseau "Sortir du nucléaire", Alsace Nature, le Comité pour la Sauvegarde de Fessenheim et de la Plaine du Rhin, Stop Fessenheim et Stop Transports-Halte au Nucléaire.

Lors de l'audience, le 5 octobre 2016, EDF s'était surpassée dans la mauvaise foi, niant l'existence d'une inondation interne et prétendant apprendre au représentant de l'ASN ce qui constituait ou non une infraction !

La justice ne s'y est pas trompée : le 8 mars 2017, EDF a été condamnée à deux amendes par le tribunal de police de Guebwiller, en tout 17 000 euros. Et, en dépit de la demande d'EDF, cette décision allait être inscrite à son casier judiciaire.

Les associations s'étaient félicitées de cette condamnation de l'exploitant délinquant. Mais celui-ci a interjeté appel et, **après plusieurs renvois, la cour d'appel de Colmar examinera à son tour l'affaire le mercredi 26 septembre 2018 à 14 heures.**

Fessenheim doit fermer immédiatement !

Ces fuites en série étaient la conséquence directe du vieillissement et du mauvais entretien des installations.

Pour éviter qu'EDF ne récidive et ne dissimule à nouveau d'autres incidents après des réparations effectuées à la va-vite, il n'existe qu'une solution : **arrêter définitivement et dès maintenant cette centrale en fin de vie !**

Cette fermeture est urgente et va de soi. Cette centrale grabataire, située en zone sismique et inondable, menace toute une région européenne.

Depuis le jugement en première instance dans cette affaire des fuites d'eau, la centrale de Fessenheim a connu de nombreuses autres pannes : le réacteur n° 2 a même dû être arrêté 666 jours durant, en raison des falsifications concernant un de ses générateurs de vapeur (GV 335). Et l'incroyable feu vert accordé par l'ASN à EDF en mars dernier n'y changera rien : avec cette pièce défectueuse, la centrale menace les populations d'un risque majeur !

Ces derniers jours, le réacteur n° 2 s'est à nouveau retrouvé en arrêt fortuit du 20 au 24 septembre 2018 pour « [défaillance](#) » selon les termes d'EDF !

Malgré tous ces rebondissements inquiétants pour la sécurité des populations, en dépit de concessions inacceptables du gouvernement à EDF, le décret abrogeant l'autorisation d'exploitation de Fessenheim n'est toujours pas signé. Nous tenons à le réaffirmer : il n'y a aucune raison que l'arrêt

de cette centrale soit rendu dépendant de la mise en service de l'EPR de Flamanville et repoussé à 2019 voire 2020. Le sort d'une installation grabataire ne doit pas être tributaire des aléas d'un chantier chaotique !

Le 26 septembre 2018, les associations appellent à se rassembler devant la cour d'appel de Colmar à 13h30, pour dire non au nucléaire et exiger la fermeture immédiate de cette centrale !

Contacts presse :

Maître Benoist Busson - 06 72 12 72 47

Pour Stop Fessenheim : André Hatz - 06 82 01 69 79

Pour le Réseau "Sortir du nucléaire" :

Marie Frachisse (juriste) - 07 62 58 01 23

Retrouvez le dossier [jugement en première instance](#)